



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2011

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Monsieur BASTIEN remplacé par Madame FRIANT
Madame CUEL remplacée par Madame MORNET
Monsieur VINCENT remplacé par Monsieur FLODERER
Monsieur BERTELLE remplacé par madame BOURGUIGNON

Messieurs GRANDVEAUX, GIRARD et GONCALVES
Monsieur SCHUDDE démissionnaire n'a pas encore été remplacé

Monsieur Henry LEMOINE ouvre la séance.

*** Projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil Communautaire est conscient de la nécessité de constituer autour de la ville relais de Pont à Mousson une communauté de communes plus large et plus forte que notre actuelle intercommunalité.

Les enjeux de développement de notre bassin:

- la future gare TGV de Vandières,
- le potentiel économique de la zone de Bouxières
- la richesse de nos territoires ruraux
- les moyens de communication exceptionnels qui l'irriguent : voies d'eau, ferrées, autoroutières et routières

nous imposent, pour plus et mieux exister en Lorraine, d'élargir notre territoire et d'en construire un plus vaste.

Le Conseil Communautaire estime que la nouvelle intercommunalité devra s'organiser à partir de certaines valeurs :

- une volonté de construire ensemble et d'adhérer à un projet partagé qui sera défini en commun
- le maintien de la commune en tant qu'entité de base de la démocratie locale
- la maîtrise des dépenses

- la solidarité entre les communes et notamment entre communes rurales et communes urbaines, dans tous les domaines (financier, culturel)

Adopté à l'unanimité

Discussion :

Monsieur SOUHAIT informe que la ville de Blénod a voté contre le périmètre imposé par la Préfecture.

La nécessité d'une communauté de communes plus importante, autour de Pont à Mousson, pour exister est une évidence, et travailler à une nouvelle interco de projets et de solidarité est un challenge intéressant, mais construire une interco sous la contrainte d'un périmètre imposé contre la volonté de certains est un non sens.

Cependant le texte proposé ce soir, travaillé en bureau communautaire, est un texte de consensus.

Ce texte ne fait pas référence à un découpage imposé sans concertation qu'il désapprouve. De ce fait Monsieur SOUHAIT votera pour.

Monsieur PORTELANCE informe que Maudières a également voté contre le projet du Préfet, il précise que les maires ont le souci de défendre leur commune et craint qu'une communauté de communes trop élargie entraîne un "anonymat de fait" tout à fait regrettable.

Cependant le texte proposé ce soir satisfait les élus de Maudières qui voteront pour

Monsieur LIGER se dit en total accord avec les propos de Monsieur SOUHAIT et si Atton a voté contre le projet du Préfet - élaboré sans concertation aucune - ses élus voteront pour le texte proposé ce soir.

*** Délibération rectificative concernant le nouveau contrat « barème E » de Valorisation des Déchets d'Emballages Ménagers avec ADELPHE**

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 juin 2011, a autorisé la signature d'un contrat pour l'Action et la Performance (CAP) de Valorisation des Déchets d'Emballages Ménagers avec ADELPHE, dénommé « barème E », avec date d'effet au 1^{er} janvier 2012.

Or, par courrier en date du 30 juin dernier la Société Agréée ADELPHE a fait savoir qu'elle accédait à une demande formulée par l'Association des Maires de France et acceptait d'accorder un effet rétroactif au contrat CAP, avec effet au 1^{er} janvier 2011, pour toutes les collectivités déjà sous contrat avec ADELPHE délibérant avant le 31 juillet 2011.

La délibération n° 1996 du 22 juin 2011 est rapportée et le passage au barème E prendra effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011,.

Adopté à l'unanimité

*** Avenant n°1 en moins value au marché à procédure adaptée « Mise à disposition d'un système billettique d'occasion pour le réseau de Pont-à-Mousson »**

Un marché, d'un montant de 154 628,84 € TTC, prévoyant la fourniture de 10 000 cartes sans contact du type MIFARE a été signé avec l'entreprise VIX ERG, pour la mise à disposition d'un système billettique d'occasion pour le réseau de bus urbain de Pont-à-Mousson.

Or ces cartes seront personnalisées graphiquement en quadrichromie et permettront aussi l'impression d'une publicité sur un côté. Dès lors, il apparaît préférable que le transporteur fasse son affaire de l'acquisition de ces cartes et en négocie l'espace publicitaire

La fourniture de ces cartes sera donc supprimée du marché et un avenant n° 1 en moins value de 17 581,20 € TTC portant le montant du marché à 137 047,64 € TTC, sera signé

Adopté à l'unanimité

*** Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Solidarités Nationales et Internationales**

M. le Président informe l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à la vérification des comptes de l'association Solidarités Nationales et Internationales à compter de 2006 jusqu'à la période la plus récente et de l'obligation de communiquer son rapport définitif au conseil Communautaire afin qu'il puisse en débattre. Ce rapport a été joint à la convocation à cette séance.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Discussion

Monsieur LIGER, assistant à chaque AG de SNI, se dit satisfait des comptes qui y sont présentés, de leur clarté et de leur transparence.

Monsieur CAVAZZANA souhaite rendre hommage au travail réalisé par SNI et à Monsieur MOUTET pour sa gestion remarquable, son implication et son dévouement depuis près de 40 ans.

Monsieur MOUTET remercie pour ces propos qui le réconfortent ainsi que les employés de SNI qui ont été également affectés par toutes ces attaques.

Monsieur VAILLANT estime qu'il n'y a aucun intérêt à débattre ici de la procédure engagée par le Procureur, qui concerne un élu de Pont à Mousson et pas un élu communautaire, et que le rapport présenté relève de contrôles que mène régulièrement la CRC.

Monsieur LEMOINE précise que le rapport de la CRC n'a pas pour origine la CRC, pas plus que la procédure en cours à la Ville de Pont à Mousson ne relève de l'auto saisine du Procureur. Ces 2 procédures font suite à une dénonciation et une plainte déposées par un ancien conseiller municipal et communautaire, proche aujourd'hui de Monsieur VAILLANT, n'en déplaise à ce dernier.

Monsieur LEMOINE ajoute que le rapport de la CRC sera présenté au conseil municipal de Pont à Mousson lors de la prochaine réunion et qu'un débat pourra avoir lieu.

* Questions et communications diverses

Monsieur LEMOINE donne lecture des décisions qui ont été prises depuis le 22 juin.

Par ailleurs, lors de la réunion du 22 juin dernier il a été proposé de modifier les tarifs du conservatoire communautaire.

La formule de calcul de certains tarifs avait soulevé un certain nombre de questions.

Ces questions ont été répercutées à Monsieur Olivier UNTEREINER, directeur du conservatoire, il s'avère qu'une erreur a été commise lors de la frappe du rapport qu'il nous a transmis.

Le quotient familial pris en compte par le conservatoire pour le calcul des cotisations des adhérents domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes est déterminé selon la formule suivante :

$$*QF = \left[\frac{\text{revenu fiscal de référence N-1}}{12} \right] \text{ divisé par le nombre de parts fiscales}$$

La délibération a bien évidemment été rédigée avec la bonne formule

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.